



COMITE SYNDICAL

MERCREDI 14 JANVIER 2026 – 10 HEURES
Communauté Urbaine de Dunkerque

- RELEVÉ DES ECHANGES -

Présents

Martial BEYAERT

Président

André FIGOUREUX

Vice-Président

Didier BYKOFF, Michel DELFORGE, Christine GILLOOTS, Paul JANSSEN, Pierre MARLE, Jean-François MONTAGNE, Valérie ROBERT, Jean-Pierre VANDAELE

Délégués

Absents et excusés

Patrice VERGRIETE

Vice-Président

Michel PESCH, Bertrand RINGOT, Eric ROMMEL, Valérie VARLET

Délégués

Conformément aux dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Bertrand RINGOT a donné pouvoir à Jean-François MONTAGNE

Valérie VARLET a donné pouvoir à Martial BEYAERT

Étaient également présents

Laurent PIDOUX - Benjamin DASSONVILLE - Catherine RENOU – Syndicat mixte du SCoT Flandre Dunkerque

Isabelle RICHARD

Catherine OLIVEZ-DUROIISIN – Jean-Jacques VERHAEGHE - Communauté de Communes des Hauts de Flandre

Sylvaine BRUNET – Dunkerque

Monsieur BEYAERT accueille les élus présents et demande à Madame ROBERT, secrétaire de séance, de faire l'appel. Le quorum est atteint.

1^{er} point – Approbation du compte rendu des échanges du comité syndical du 9 septembre 2025

Aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

2^e point – Approbation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Monsieur BEYAERT donne la parole à Monsieur PIDOUX pour présenter les grandes lignes de ce document.

Concernant la mise en œuvre de la modification ZAN, il est rappelé que fin février 2025, une présentation aux élus du SCoT a été faite sur ce sujet permettant ainsi d'engager la discussion entre les deux intercommunalités du SCoT. Un chiffre à retenir, la trajectoire du ZAN doit amener à une réduction de 69,2 % de la consommation foncière.

Pour rappel, le SCoT doit intégrer la trajectoire ZAN avant le 22/02/2027 et les PLUi avant le 22/02/2028.

Il a été acté la création d'une équipe de projet mixte constituée d'un élu et de techniciens de chaque intercommunalité qui s'est élargi avec l'intégration des services de l'Etat et de la Région afin de déterminer quelle trajectoire inscrire dans notre document en prenant en compte les besoins liés au développement industriel du territoire.

Dans le cadre de ce travail, un courrier cosigné par les Présidents du SCoT, de la CUD et de la CCHF a été adressé au Préfet du Nord et au Président de la Région Hauts de France précisant les problématiques rencontrées sur le territoire du SCoT.

Un état d'avancement de cette équipe projet vous sera présentée au point 4 de l'ordre du jour de cette séance.

Dans le cadre des PER, la Région des Hauts de France a proposé à la Conférence Régionale de Gouvernance (CRG) d'intégrer un nouveau critère de qualification des Projets d'Envergure Régionale, le logement. Cette nouvelle catégorie de PER devrait permettre d'intégrer certains projets de logements de la CUD liés au développement industriel dans les PER, sans consommation foncière.

Il est rappelé la mobilisation de l'équipe SCoT par la participation à divers travaux menés avec :

- ➔ le PMCO : Le territoire a accueilli l'atelier retour d'expérience de l'étude stratégique Changement climatique consacré à la ressource en eau, à la maison du cycle de l'eau à Coudekerque Branche. La CCHF a présenté les travaux sur le cadastre de désimperméabilisation de la commune de Bergues et la CUD le Plan bleu du dunkerquois ;

- ➔ la Région via le Parlement de la mer (Assemblée plénière, collège de prospective...) et les travaux de l'Agence Hauts de France 2040 autour du devenir du Littoral notamment ;

- ➔ la Métropole Européenne de Lille autour de leurs travaux de révision du SCoT et notamment les relations avec les autres territoires ;

- ➔ la Ville de Boulogne sur Mer sur les enjeux de négociation post Brexit pour les Hauts de France

- ➔ la Sous-Préfecture de Dunkerque autour des groupes de travail Protocole Logement Trajectoire 2024-2031 ; Présence du SCoT dès le démarrage en 2024 et tout au long de cette année 2025.

Le SCoT est également présent dans :

- la rédaction d'avis concernant les documents d'urbanisme tels que :
 - la DUP relative au projet de raccordement électrique du parc éolien au large de Dunkerque
 - la consultation lancée dans le cadre de l'implantation de projets photovoltaïques au sol par la Chambre d'Agriculture Nord – Pas de Calais
 - le projet de développement du réseau 400 000 volts de RTE pour la décarbonation et l'attractivité du dunkerquois – Construction d'un poste électrique
 - les projets d'évolution des PLUi (modifications)
 - les modifications simplifiées des SCoT du pays de Saint Omer et de Flandre & Lys
 - la modification du SRADDET n°2
 - le document de façade Manche Mer du Nord
- l'instruction des permis de construire et d'aménager pour lesquels ont été donnés des avis favorables

➡ **Permis d'aménager**

- Commune de Loon Plage : Lotissement de 24 parcelles et 2 ilots de logements (accession et location)
- Commune de Saint Georges : Parc Résidentiel de Loisirs / Camping

➡ **Permis de construire**

- Commune de Dunkerque – secteur Grand Large : Construction de 4 bâtiments en gradins pour 83 logements et une cellule commerciale
- Commune de Bourbourg – Construction de 3 bâtiments pour 154 logements et une crèche
- Commune de Dunkerque – secteur Fort Louis : Construction de 4 bâtiments pour 75 logements
- Commune de Dunkerque – Chaussée des Darses : Construction d'une résidence de 222 chambres, un restaurant, un Dojo et un espace de coworking
- Commune de Dunkerque – Rue de Soubise : Construction de 72 logements
- Commune de Dunkerque – Avenue de l'Université : Construction de 5 bâtiments pour 116 logements et parking de 78 places
- Commune de Dunkerque – Avenue des Bancs de Flandre : 3 bâtiments de de logements avec 2 niveaux de parking
- Commune de Dunkerque – ZAC du Grand Large – Pointe des Alliés : construction de 3 bâtiments collectifs.

Il est à noter la participation de l'équipe du SCoT aux webinaires organisés par la Fédération Nationale des SCoT, ainsi qu'à leurs rencontres annuelles et leurs assemblées générales.

Il est envisagé que les contributions des deux EPCI pour l'année 2026 soient équivalentes à celles de 2025 et la subvention versée à l'AGUR d'un montant de 177 000 € devrait également rester identique.

Monsieur PIDOUX présente ensuite le programme de travail 2026/2027

⇒ Mise en oeuvre du SCoT

Dans le cadre de l'opposabilité du SCoT approuvée en juillet 2022, plusieurs actions seront assurées :

Analyse de la compatibilité avec le SCoT

- Préparation technique des avis pour les CDAC, sur les projets d'intérêt général, ...

- Suivi des procédures d'élaboration des documents d'urbanisme intercommunal

Représentation du SCoT par les élus du comité syndical

- aux instances telles que les CDAC, la Fédération Nationale des SCoT...
- en qualité de Personne Publique Associée pour l'élaboration des documents d'urbanisme de la région Flandre Dunkerque et ceux des territoires voisins.

⇒ Suivi – Evaluation du SCoT

La Région Flandre Dunkerque, par la mise en œuvre de projets de développement, sera amenée à évoluer. Plusieurs actions sont à prévoir en 2026 :

- Suivi des travaux de modification du SRADDET et des autres documents supra-territoriaux à prendre en compte dans le SCoT
- Participation aux réunions organisées par la Région à destination des SCoT pour la mise en œuvre du SRADDET et de la loi Climat et Résilience
- Suivi du SCoT : analyse de l'évolution des indicateurs d'évaluation et de la veille spatialisée des projets
-

⇒ Evolution du SCoT

- Approbation de la modification simplifiée avant février 2027
- Lancement de certains travaux préparatoires à la révision pour revoir le projet de territoire, moderniser et climatiser le SCoT
 - ⇒ Mise à jour de l'Etat Initial de l'Environnement
 - ⇒ Lancement de l'évaluation environnementale
 - ⇒ Lancement de l'étude sur la stratégie commerciale et logistique (Document d'aménagement artisanal, commercial et logistique - DAACL)
 - ⇒ Lancement du diagnostic agricole

⇒ Animation

Des conférences des maires du SCoT ainsi que des réunions d'acculturation seront programmées à l'issue des élections municipales de 2026 avec l'arrivée de nouveaux élus au sein du territoire du SCoT.

⇒ Orientations budgétaires

Pour mener à bien l'ensemble de ce programme de ce travail prévisionnel pour l'année 2026, le syndicat mixte du SCoT :

- ➔ s'appuiera sur le concours de l'AGUR. La subvention annuelle reste inchangée par rapport à 2024 et 2025 et s'élève à la somme de 177 000 €.
- ➔ financera les études nécessaires quant à l'évolution du SCoT Flandre Dunkerque selon l'échéancier présenté : 90 000 € sur les années 2026/2027
- ➔ financera l'accompagnement juridique avec le Cabinet d'avocats LGP : 20 000 €
- ➔ financera les dépenses de personnel à hauteur de 36 000 € qui correspondent à la rémunération d'une équipe de 4 agents sur des fonctions administratives et techniques
 - Un secrétaire général
 - Deux chargés de mission
 - Un responsable administratif et financier.

La rémunération est calculée sur la base d'un temps plein d'un grade de Rédacteur principal de 1^{er} classe, la durée effective de travail variant selon les responsabilités et fonctions de chacun mais également de l'actualité du SCoT

- ➔ organisera plusieurs événements (conférences des maires à la suite de l'installation du nouveau comité syndical du SCoT et d'autres durant l'année 2026, réunions d'acculturation pour les nouveaux élus...) – Estimation 5 000 €.

A noter que les participations des deux EPCI pour 2026 restent inchangées et s'élèvent respectivement à :

- 188 882,92€ pour la Communauté Urbaine de Dunkerque
- 33 463,08€ pour la Communauté de Communes des Hauts de Flandre.

Pas de remarque.

Il est procédé au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3^e point – Approbation d'une décision modificative

Il s'agit d'approvisionner pour une somme de 100 € au compte « Autres charges de gestion courante » dans le cadre de dépenses relatives aux prélèvements à la source.

Pas de remarque. Il est procédé au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur BEYAERT remercie les élus et l'équipe du SCoT Flandre Dunkerque pour leur collaboration durant ce mandat qui s'achève. Il félicite les techniciens pour le travail complexe et dense à l'occasion notamment de la mise en œuvre du ZAN.

4^e point – Point d'information sur les procédures en cours

Monsieur BEYAERT donne la parole à Madame RICHARD pour présenter la suite des échanges entre le SCoT, les deux EPCI, l'Etat et la Région sur la mise en œuvre de la

modification simplifiée du ZAN et plus particulièrement la trajectoire (PWP en annexe).

Madame RICHARD précise que l'objectif est de réussir à modifier la base de calcul du compte foncier. A la suite d'échanges avec l'Etat et la Région, le SCoT leur a fait prendre conscience de cette problématique. Il convient de devoir justifier le démarrage des travaux sur la précédente période.

Monsieur MONTAGNE précise que c'est un travail de fourmis qui s'avère primordial. Il convient selon lui que l'Etat reconnaisse ces comptes.

Madame RICHARD indique qu'il a été démontré à l'Etat et à la Région que selon les outils utilisés, les résultats sont très différents.

Monsieur DELFORGE rappelle qu'un courrier cosigné CUD/CCHF/SCoT a été adressé au Préfet sur cette problématique, pour lequel nous attendons sa position.

Monsieur MARLE précise qu'à l'occasion de la dernière réunion sur l'EPR2, a été évoquée par la DDTM la possibilité de réversibilité foncière mais cela a-t-il été confirmé ?

Monsieur PIDOUX affirme que cela a bien été évoqué mais qu'à ce jour, aucune confirmation écrite de l'Etat nous est parvenue.

Avant de lever la séance, Monsieur BEYAERT rappelle aux personnes présentes **la date du prochain et dernier comité syndical du SCoT de ce mandat, le mercredi 11 février 2026 suivi d'un moment convivial.**

Il lève à la séance à 10h35.
